

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01477

Numéro SIREN : 440 430 569

Nom ou dénomination : A + A

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt 38678

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

BILAN ET ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifié conforme
Le Président
M. Pierre PIGEON



Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	308 885	295 675	13 210	40 159
Fonds commercial (1)	6 199 815		6 199 815	6 199 815
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 298 848	1 051 740	247 108	290 962
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	371 266		371 266	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	8 000		8 000	8 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 860 726		1 860 726	1 679 739
Autres immobilisations financières	158 862		158 862	158 099
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 206 402	1 347 415	8 858 987	8 376 774
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 951 830		8 951 830	10 209 747
Autres créances	3 245 370		3 245 370	2 732 038
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 890 410		6 890 410	5 699 498
Charges constatées d'avance (3)	1 125 149		1 125 149	564 820
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 212 759		20 212 759	19 206 102
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	88 388		88 388	343 555
TOTAL GENERAL	30 507 548	1 347 415	29 160 133	27 926 432
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 617 922	1 231 528
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 385 744	6 385 744
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	638 574	638 574
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-627 953	-751 576
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 751 795	123 623
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 148 160	6 396 366
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	108 388	343 555
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	108 388	343 555
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 417 133	6 580 031
Emprunts et dettes financières diverses (3)	945 546	2 232 546
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 917 813	5 577 488
Dettes fiscales et sociales	2 515 107	2 410 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	143 645	
Autres dettes	554 334	457 799
Produits constatés d'avance	3 358 181	3 837 303
TOTAL DETTES	20 851 758	21 095 737
Ecarts de conversion passif	51 828	90 774
TOTAL GENERAL	29 160 133	27 926 432
(1) Dont à plus d'un an (a)	344 527	1 375 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	20 507 230	19 720 737
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 385 106	3 806 071
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	10 071 909	13 327 893	23 399 803	10 831 011
Chiffre d'affaires net	10 071 909	13 327 893	23 399 803	10 831 011
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			102 512	11 339
Autres produits			118 639	52 894
Total produits d'exploitation (I)			23 620 953	10 895 244
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			-570	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			12 306 414	6 137 647
Impôts, taxes et versements assimilés			336 811	261 852
Salaires et traitements			6 787 282	3 050 389
Charges sociales			2 697 254	1 193 932
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			144 932	78 080
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			20 000	
Autres charges			234 036	114 844
Total charges d'exploitation (II)			22 526 158	10 836 745
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 094 795	58 499
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			39 877	18 845
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			343 555	37 314
Différences positives de change			30 884	2 684
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			414 316	58 843
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			88 388	343 555
Intérêts et charges assimilées (4)			23 755	8 184
Différences négatives de change				63 985
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			112 143	415 724
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			302 173	-356 881
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 396 968	-298 382

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	25 607	86 075
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	25 607	86 075
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	41 841	33 008
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	41 841	33 008
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-16 234	53 067
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-371 061	-368 938
Total des produits (I+III+V+VII)	24 060 876	11 040 161
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 309 081	10 916 538
BENEFICE OU PERTE	1 751 795	123 623
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	20 902	11 347
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A+A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 27 926 432 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 123 623 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 31/12/2020.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10-9-5 et 4 ans
- * Matériel de bureau : 3-4 et 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4-5 et 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 25 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Consolidation

La société DENTRESSANGLE au capital de 654 626 960 euros (actionnaire de A+A RESEARCH) située 30bis rue st hélène à LYON 2 (SIRET : 492 793 973 00025) établit des comptes consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale, dans lesquels sont intégrés le sous ensemble : A+A RESEARCH et A+A.

Règles et méthodes comptables

Etudes en cours

- Le chiffre d'affaire sur les études en cours à la clôture de l'exercice est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement réel (basé sur le ratio des coûts encourus/ coûts totaux estimés)
- La production de l'exercice est classée soit en facture à établir (FAE) si le calcul à l'avancement est supérieur à ce qui est facturé, soit en produit constaté d'avance (PCA) si le calcul à l'avancement est inférieur à la facturation réalisée.

- Les coûts sur études sont enregistrés selon la méthode basée sur le pourcentage d'avancement réel.
- Ils donnent donc lieu soit à une facture non parvenue (FNP) si le calcul à l'avancement est supérieur aux factures reçues, soit à une charge constatée d'avance (CCA) si le calcul à l'avancement est inférieur aux factures reçues.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 6 385 744,00 euros décomposé en 6 385 744 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	343 555	88 388	343 555		88 388
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		20 000			20 000
Total	343 555	108 388	343 555		108 388

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	20 000
Financières	343 555
Exceptionnelles	

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à 1 751 794,77 Euros de la manière suivante :

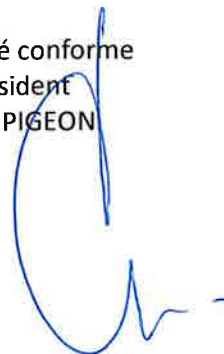
- Au compte « Report à Nouveau »	pour	627 952,89 Euros
- Distribution de dividendes	pour	1 123 841,88 Euros

En conséquence, chaque action percevra un dividende de 0,1759 Euro.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 123 841,88 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Certifié conforme
Le Président
Pierre PIGEON





A+A

Siège social : 159 rue Galliéni – 92100 Boulogne Billancourt
Société par actions simplifiée au capital de 6 385 744 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A+A

Siège social : 159 rue Galliéni – 92100 Boulogne Billancourt

Société par actions simplifiée au capital de 6 385 744 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associée unique de la société A+A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Etudes en-cours :

La note de l'annexe intitulée « Etudes en cours » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des travaux en cours et des opérations de césure qui en découlent. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 juin 2022

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul-Evariste VAILLANT'.

Paul-Evariste VAILLANT

Associé